

A tous les membres

A Besançon, le 27 octobre 2023

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Madame, Monsieur,

L'**Assemblée Générale Ordinaire** de notre association est convoquée le **23 novembre 2023 à 11h30 au restaurant le Saint-Pierre situé 104 Rue Battant à Besançon**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du règlement intérieur des adhérents ;
- Approbation des grilles de tarifs pour 2024 ;
- Questions diverses.

Conformément à **l'article 19 des statuts**, Les Assemblées Générales se composent de tous les membres de l'Association. Cependant, s'agissant des membres « Adhérents », ne peuvent participer à ces Assemblées Générales, que ceux à jour de leur cotisation à la date d'envoi ou de publication de la convocation à la réunion. Les membres « Affiliés » de l'Association participent à ces Assemblées Générales avec voix consultative.

Conformément à **l'article 20 des statuts**, l'Assemblée Générale Ordinaire délibère, quel que soit le nombre de ses membres « Adhérents » présents ou représentés, sur les seuls points inscrits à son ordre du jour par le Président ou à la demande de 10 % des membres « Adhérents » de l'Association en droit de participer à cette Assemblée Générale.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des suffrages exprimés, par un vote à mains levées, à moins qu'un vote à bulletin secret ne soit légalement exigé ou demandé par plus de la moitié des voix présentes ou représentées.

Au cas où vous ne pourriez assister vous-même à cette réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre, muni d'un pouvoir spécial à cet effet, dont le modèle est joint à la présente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente
Madame Corinne DESEILLE

